



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	28	14	7

**OBJET : 14-2 - SPORTS - ANNEE 2019
- PROGRAMMATION DES TRAVAUX SUR
LES EQUIPEMENTS SPORTIFS - STADE
PAUL CHARPIN - STADE DU FORT
CARRE - STADE GILBERT AUVERGNE
- ZONE DES TROIS MOULINS -
APPROBATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

96419

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,
Le - 4 AVR. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le - 4 AVR. 2019

Par délégation du Maire,



Directrice des Affaires Générales
du Judiciaire et du Contentieux

L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 mars 2019

Le vendredi 29 mars 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/03/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
M. Patrick DULBECCO à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric PAUGET
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Vanessa LELLOUCHE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Cléa PUGNAIRE, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

La Commune d'Antibes compte 19 692 licenciés sportifs (26,26% de la population dont 229 personnes handicapées et 1210 personnes du bel âge), 160 clubs, 68 disciplines pratiquées, 200 000 m² d'espaces sportifs ouverts au public et 72 000 heures d'utilisation annuelle.

Les installations sportives sont équitablement réparties sur le territoire de la Commune dans une volonté d'équilibrer l'offre sportive sur chaque bassin de vie.

Dans le même temps, la Commune a le souci de maintenir son patrimoine sportif au niveau attendu, d'abord pour garantir une pratique en toute sécurité, ensuite pour adapter son offre aux besoins actuels.

Il sera créé une Zone d'Activité Economique (ZAE) sur le site dit « des Trois Moulins » au nord de la ville. La zone sur laquelle va s'étendre cette ZAE compte des installations sportives qui accueillent plusieurs associations sportives.

Certains équipements sportifs étant voués à être déplacés à court terme, la collectivité, soucieuse de maintenir l'offre sportive sur le nord du territoire, a fait le choix de les reconstruire sur deux autres sites.

Ces travaux vont se diviser en plusieurs phases :

Phase 1- Création de trois terrains de tennis sur le site des Semboules

La Commune va, dans le cadre de l'aménagement du complexe Paul Charpin aux Semboules, livrer trois terrains de tennis. Ces derniers seront créés en résine.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 292 000€ HT soit 350 000€ TTC.

Elle est prévue à partir de juin 2019.

Phase 2- Création d'un terrain de football synthétique sur le site de Super Antibes (zone des Trois Moulins)

Pour permettre aux sportifs de pouvoir continuer à pratiquer l'activité football, la Commune livrera à la place des deux terrains actuels (qui sont en gazon et en stabilisé), un terrain en synthétique. Le terrain sera livré avec « un remplissage » en produit naturel.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 1 050 000€ HT soit 1 260 000€ TTC.

Elle est prévue à partir de fin mai 2019.

Les travaux entrepris sur ce site sont les suivants:

- Création d'un terrain de football en synthétique
- Création d'éclairage

Phase 3- Création de quatre terrains de beach-volley sur le site du Fort Carré

En remplacement des quatre terrains de beach-volley qui se trouvaient sur le site des Croûtons (zone de Super Antibes), la Commune souhaite créer quatre nouveaux terrains de beach-volley sur le site du stade du Fort Carré. Ces terrains seront, à cette occasion, polyvalents, puisqu'ils permettront la pratique du foot-volley et du beach-tennis.

Le coût de l'opération est estimé à 300 000€ HT soit 360 000€ TTC.

Elle est prévue dans le courant du 2^{ème} semestre 2019.

Parallèlement à ces projets, la Commune continue son programme de réhabilitation des équipements sportifs.

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

En effet, dans une délibération du 19 mai 2017, la Commune mettait en avant sa volonté de réhabiliter, par le biais d'un phasage pluriannuel, ses terrains de grands jeux synthétiques extérieurs. Après la transformation en synthétique du terrain n° 1 du stade du Docteur Léger de la Fontonne en 2018, la volonté est aujourd'hui d'améliorer les équipements du complexe sportif Gilbert Auvergne.

Le stade Gilbert Auvergne, équipement sportif de plein air du quartier ouest résidentiel, va ainsi devenir le véritable pôle sportif dont ce quartier a besoin.

Le schéma directeur des équipements sportifs d'Antibes Juan-les-Pins imaginait dès 2005 que les besoins des clubs sportifs locaux (football et rugby) allaient croître et que les demandes de l'école Saint-Maymes d'une part, et du centre des Colonnes d'autre part, allaient nécessiter d'augmenter la capacité d'accueil de ce stade. Par ailleurs, l'évolution observée des modes de pratiques sportives, notamment des pratiques dites de proximité, amène la Commune à faire évoluer son parc d'équipements sportifs en l'adaptant aux besoins.

Pour se faire, la Commune réalisera en 2019, à partir du 1^{er} juin, les travaux suivants :

- Transformation du terrain de rugby en synthétique
- Passage en éclairage led du terrain de rugby
- Réfection des deux terrains synthétiques de football avec remplissage en liège
- Reprise des éclairages des terrains de football en led.

Le coût estimé de cette opération est de 2 292 000 € HT soit 2 750 000 € TTC

Par ailleurs, l'ensemble de ces opérations faisant l'objet de demandes de subventions auprès de partenaires institutionnels, sont prises par décisions municipales, basées sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales en son aliéna 26. Elles feront prochainement l'objet d'un compte-rendu.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ **À l'unanimité,**

- **APPROUVE** la réalisation de l'ensemble de ces travaux sur les installations sportives, en 2019, à savoir :

- la création de trois terrains de tennis stade Paul Charpin ;
- la création de quatre terrains de beach-volley et foot-volley au stade du Fort Carré ;
- la création d'un terrain de football en gazon synthétique Zone des Trois Moulins ;
- la réfection de deux terrains de football en gazon synthétique et la création d'un terrain de rugby en gazon synthétique sur le stade Gilbert Auvergne,
pour un montant total de travaux liés aux terrains de sport de 3 934 000€ HT ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2019 au chapitre 23 ;

14-2 - SPORTS - ANNEE 2019 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS - STADE PAUL CHARPIN - STADE DU FORT CARRE - STADE GILBERT AUVERGNE - ZONE DES TROIS MOULINS - APPROBATION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document administratif ou technique ayant un lien avec ces 4 opérations.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.14-2 - SPORTS - ANNEE 2019 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS - STADE PAUL CHARPIN - STADE DU FORT CARRE - STADE GILBERT AUVERGNE - ZONE DES TROIS MOULINS - APPROBATION

Date de transmission de l'acte : 04/04/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 04/04/2019

Numéro de l'acte : lmc1729352 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190329-lmc1729352-DE

Date de décision : 29/03/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes